



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES COMMUNES
DE CORNANT, EGRISSELLES LE BOCAGE, SUBLIGNY
ET VILLENEUVE LA DONDAGRE**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2018
Mairie de VILLENEUVE LA DONDAGRE à 20h00

Date de convocation : 28.03.2018

Nombre de membres titulaires présents : 6/8

CORNANT : M. DEROUET Denis
Mme BLIN Déborah
EGRISSELLES LE BOCAGE : M. CANET Claude
Mme TOMACHOW Virginie
SUBLIGNY : M. SICIAC Olivier (absent excusé)
Mme BRIDRON Marie-Dominique
VILLENEUVE LA DONDAGRE : M. ALLIOT Jean-François
M. SALIQUES Christophe (absent excusé)

DELEGUES SUPPLEANTS : M. DESCHAMPS Christian (Egriselles)

REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS : M. GRODET Philippe

REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES : Mme CONGRATEL Stéphanie (absente excusée)

SECRETAIRE DU SIVOS CESV : Mme MARCHAND Carole

ORDRE DU JOUR :

1) Comptabilité :

- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2017
- Affectation du résultat 2017
- Vote du budget primitif 2018

2) Photocopieur des écoles

3) Convention avec la commune de Subigny

4) Questions diverses

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 11.12.2017, ADOPTE A L'UNANIMITE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BLIN Déborah

I. COMPTABILITE

1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 403.001,51€

Total des recettes : 439.446,98€

Soit un excédent de 36.445,47€

Section d'investissement :

Total des dépenses : 5.310,58€

Total des recettes : 5.908,94€

Soit un excédent de 598,36€

Le résultat 2017 cumulé avec les années antérieures fait apparaître un résultat de clôture positif de 80.957,15€.

A l'unanimité, le comité syndical entérine ces résultats :

Délibération 1.2018: Approbation du compte de gestion 2017

Délibération 2.2018: Vote du compte administratif 2017

1.2. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

A l'unanimité, le comité syndical décide d'affecter ces résultats de la façon suivante : 80.957,15€ en report à nouveau de la section de fonctionnement et 4.771,58€ à la couverture du déficit d'investissement.

Délibération 3.2018

1.3. VOTE DU BUDGET 2018

Section de fonctionnement : Equilibre à 514.758,00€ (incluant la participation des 4 communes membres de 295.000,00€ répartie par moitié au nombre d'habitants et moitié au nombre d'élèves selon le tableau des effectifs arrêté au 01.02.2018, soit 216 élèves).

Section d'investissement : Equilibre à 29.700,00€ (tenant compte des demandes des enseignants et des besoins pour la cuisine centrale d'Egriselles)

Détail des participations des communes membres 2018 : 295.000,00€

Délibération 4.2018

Cornant :	45.135,00€	(34 élèves)
Egriselles :	159.595,00€	(118 élèves)
Subligny :	55.061,75€	(37 élèves)
Villeneuve :	35.208,25€	(27 élèves)

2. PHOTOCOPIEURS DES ÉCOLES

Le Président indique qu'il s'agit d'étudier, à la demande du corps enseignant, le remplacement éventuel du photocopieur des écoles d'Egriselles le Bocage et Subligny actuellement en location via la Société Dactylburo. Il rappelle que les contrats en cours ont pris effet le 01 avril 2013 pour une durée de 21 trimestres, se renouvelant par reconduction expresse pour des périodes successives de un an chacune. Le coût actuel est de 148€ HT comprenant la location et la maintenance pour pièces détachées, main d'œuvre, déplacements, consommables hors papier pour un forfait de 3000 pages noir et blanc au trimestre. Le coût de la page supplémentaire étant de 0.005€HT. A ce sujet, le Président ajoute qu'une facturation de copies supplémentaires est régulière.

Le nouveau contrat proposé par la même société prévoit 12.000 copies noir et blanc par trimestre et la facturation des pages couleurs au réel dans un premier temps, car nous n'avons pas d'historiques sur cette consommation. L'étude financière se monte à 129€HT par trimestre, à laquelle s'ajoute la maintenance pour 60€HT par trimestre et le coût de la page couleur à 0.05€HT.

La concurrence propose pour le même forfait de copies un coût de 168€HT par trimestre pour la location et 107,25€HT pour la maintenance ; les copies couleurs au prix de 0.045€HT.

Après délibération, le comité syndical charge le Président d'établir un forfait pour les copies couleurs et l'autorise à signer le contrat le mieux-disant qui prendra effet au 01.05.2018.

Délibération 5.2018

3. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SUBLIGNY

Le Président rappelle que les communes membres qui embauchent du personnel soit en remplacement soit de façon permanente pour des missions exclusivement liées au scolaire, doivent d'une part informer le SIVOS du détail des horaires effectués et des indices de rémunération retenus, puis transmettre par mail les contrats de travail au secrétariat du SIVOS CESV dès leur mise en place, afin de pouvoir mettre à jour les conventions de mise à disposition du personnel.

Ainsi, il s'avère qu'un agent contractuel retraité a été recruté par la commune de Subligny depuis le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 3 années, soit jusqu'au 31 août 2019, pour assurer les missions scolaires suivantes pour une durée de travail hebdomadaire de 5h45/35^e annualisés :

- Accompagnateur de car scolaire le mercredi matin
- Aide à la cantine le midi
- Surveillance des enfants dans la cour de l'école en attendant la reprise des cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- *De demander aux 4 communes membres un tableau précis des horaires de chacun des agents ayant des missions liées à l'activité scolaire*
 - *De prévoir au plus tard avant le 1^{er} janvier 2019 le transfert des agents communaux assurant exclusivement des missions liées à l'activité scolaire*
 - *D'établir la convention avec la commune de Subligny pour ce nouvel agent à compter du 01.04.2018 (pas d'effet rétroactif possible).*
- Délibération 6.2018*

4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1. Convention de stage non rémunéré pour les étudiants : prise en charge du repas par le SIVOS CESV
- 4.2. NAP de Cornant : réorganisation des horaires à compter de la rentrée de septembre 2018
- 4.3. Dérogations scolaires : toutes les demandes seront adressées au directeur d'école pour avis et transmises au secrétariat du SIVOS
- 4.4. Intervention de M. Derouet qui regrette l'absence de poisson au menu du vendredi Saint.

CLOTURE DE LA SEANCE A 21h45

SIVOS CESV
Mairie d'Égriselles le Bocage
26 grande Rue
89500 EGRISSELLES LE BOCAGE

